

COMPTE-RENDU DU JEUDI 31 MARS 2022

PRESENTS : Marie-Line GIRONDE, Jacques PIERROT, Savinien DANTAN, Marie-Laure GIRONDE, Didier LAMBERT, Jérôme MAILLARD, Marie-Christine PRUNIER, Michaël PANO, Alain RENOULD et Jean-Louis Raes.

ABSENTS EXCUSES : Jean PUY

Le maire ouvre la séance à 20 heures
Marie Laure GIRONDE est secrétaire de séance.
Le quorum étant obtenu, le conseil municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1° Approbation du compte administratif 2021

Jacques Pierrot préside à cette présentation et délibération car selon la règle le maire ne présente pas le compte administratif de la commune et ne prend pas part au vote.

En résumé, le compte administratif 2021 présente les résultats suivants :

Compte administratif principal		dépenses	recettes	solde (+ou-)
Section de fonctionnement	résultats propres à l'exercice 2021	152 057.13 €	159 360.43 €	7 303.30 €
	solde antérieur reporté (ligne 002)		58 519.84 €	58 519.84 €
	excédent ou déficit global			65 823.14 €
Section d'investissement	résultats propres à l'exercice 2021	80 451.95 €	99 490.48 €	19 038.53 €
	solde antérieur reporté (ligne 001)		35 017.71 €	35 017.71 €
	excédent ou déficit global			54 056.24 €
R.A.R. au 31 décembre	Fonctionnement			
	Investissement	14 400.00 €	0.00 €	-14 400.00 €
	Résultats cumulés (y compris RAR)	246 909.08 €	352 388.46 €	105 479.38 €

Le compte administratif 2021 est approuvé à l'unanimité des votants, Mme le maire ne prenant pas part au vote.

2° Approbation du compte de gestion 2021

Il est rappelé que le compte de gestion, fourni par le comptable de la trésorerie de Vitry-Le-François (la trésorerie de Sermaize est maintenant supprimée) et donc issu de la comptabilité publique doit être identique au compte administratif de la commune, issu lui de la comptabilité de la commune.

Le compte de gestion 2021 est approuvé à l'unanimité des présents.

3° Affectation du résultat de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après avoir approuvé le 31 mars 2022 le compte administratif 2021 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **65 823.14 €** et un excédent d'investissement de **54 056.24 €** et constatant un reste à réaliser (RAR) au 31 décembre 2021 de **14 400.00 €**.

Considérant les besoins recensés pour 2022.

Décide sur proposition du Maire d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué comme suit :

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) pour **65 823.14 €**

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des présents.

4° Budget primitif 2022

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget 2022 qui se présente ainsi :

- en section de fonctionnement 143 223.00 € en recettes comme en dépenses
- en section d'investissement 28 222.00 € en dépenses et 64 232.00 € en recettes donc en suréquilibre, comme le permet la réglementation

5° Vote des taux d'imposition 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer comme suit les taux d'imposition 2022, qui sont inchangés par rapport à l'année 2021 :

- foncier bâti : 19,64 %
- foncier non bâti : 7,64 %

6° Décision de mise en vente de la Ruelle du Boisseau

Suite à la demande des riverains de se porter acquéreurs de la Ruelle du Boisseau longeant leurs parcelles respectives AB 58 – 57 et AB 56.

Pour rappel, cette ruelle a fait l'objet d'une délibération constatant la désaffectation et le déclassement de cette bande de terrain relevant du domaine public et son transfert dans le domaine privé communal (délibération du 5 février 2021).

Les frais de bornage sont à la charge des acheteurs, le prix de vente a été fixé à 1 € le m².

Madame le Maire soumet à la délibération du conseil la décision de vendre la Ruelle du Boisseau au tarif mentionné ci-dessus.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses

Préparation des deux tours de l'élection présidentielle 2022 avec organisation des tours de garde.